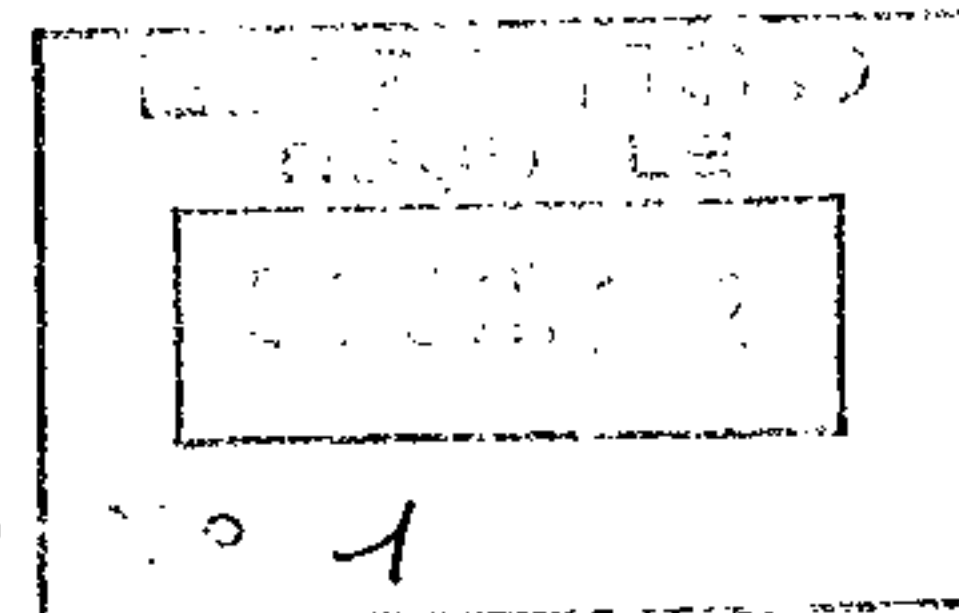


13 6 DEC 2002

CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AQUITAINE



Bordeaux Aquitaine, le 18 octobre 2002
MCB - L102-192

Monsieur Yves BARDINET
Directeur Général
EXPANSO
25 cours du Maréchal Foch
33076 BORDEAUX CEDEX

*Objet : Représentation de la CRCI Aquitaine
au Conseil de Surveillance d'EXPANSO*

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du 17 septembre 2002, vous avez demandé à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Aquitaine de vous adresser les éléments concernant la nomination de M. Jean-Marie BERCKMANS en qualité de représentant de la C.R.C.I. Aquitaine au Conseil de Surveillance d'EXPANSO.

Vous trouverez, ci-joint, en deux exemplaires certifiés conformes, les extraits des procès-verbaux :

- ✕ du Bureau du 14 décembre 2001, qui a procédé à la désignation des représentations de la Chambre Régionale. Le titulaire désigné pour votre organisme était le Président de la Chambre Régionale,
- ✕ de l'Assemblée Générale du 31 juillet 2002, qui a procédé à l'élection de M. BERCKMANS à la Présidence de la C.R.C.I. à la suite de la démission de M. CONTE. Les représentations assurées par M. CONTE ont été implicitement attribuées au nouveau Président élu.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,

Gilles GUYONNET-DUPÉRAT

P. J. -

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU BUREAU DE LA CRCI AQUITAINE DU 14 DECEMBRE 2001**

REPRESENTATION DE LA C.R.C.I. AQUITAINE

Ont été désignés :

- Conseil de Surveillance d'EXPANSO : *M. le Président de la C.R.C.I. Aquitaine*
- Commission Régionale d'Agrément des Centres de Gestion :
Commerce : M. Francis FULCHI (C.C.I. de Libourne)
- AREPA : *M. Frédéric BOULARD (Technicien à la C.R.C.I. Aquitaine)*
- Comité Aquitaine de Promotion des Produits de l'Agro-Alimentaire (CAPAA) : *M. Alain BRUGALIERES (C.C.I. de Lot-et-Garonne)*
- Association Régionale pour le Développement des Industries Agro-Alimentaires en Aquitaine (ARDIA) : *M. le Président de la C.R.C.I. Aquitaine*
- World Trade Center (WTC) : *M. le Président de la C.R.C.I. Aquitaine*

Désignations en instance :

- Aquitaine Europe Communication : deux candidatures ont été proposées afin de pourvoir le poste de titulaire

M. Etienne DUCLOY (C.C.I. de Bordeaux)

Mme Annick IGNARD (C.C.I. de Périgueux)

La C.C.I. de Bordeaux vérifiera l'intérêt et la disponibilité de M. DUCLOY. En cas d'impossibilité, la C.C.I. de Périgueux proposera à Mme IGNARD de prendre en charge cette représentation.

- APMID : ce deuxième poste (en plus de celui du Président de la C.R.C.I. Aquitaine) est important dans la mesure où ce représentant pourra être amené à prendre la présidence de l'APMID. Deux candidatures ont été suggérées :

M. Lucien FAHY (C.C.I. de Bergerac)

M. Georges ACKERET (C.C.I. de Bordeaux)

Les C.C.I. de Bergerac et Bordeaux se rapprocheront de ces Membres afin de recueillir leur sentiment. Il s'agit d'une représentation supposant une réunion par mois (Comités d'Agrément), deux Conseils d'Administration et une Assemblée Générale par an.

.../...

- Pour les autres postes non pourvus, la C.R.C.I. Aquitaine adressera à chaque C.C.I. :
- la liste des organismes concernés, et la fréquence des sollicitations,
 - la liste des représentants exerçant lors de la dernière mandature,
 - la liste de leurs Membres (titulaires, suppléants ou associés) siégeant au sein de la C.R.C.I., le choix devant s'opérer parmi ceux-ci,
- afin que ces dernières puissent émettre des propositions de candidature.

Bordeaux Aquitaine, le 18 octobre 2002

Certifié conforme,

Le Directeur Général
de la Chambre Régionale
de Commerce et d'Industrie Aquitaine



Gilles GUYONNET-DUPÉRAT

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRCI AQUITAINE DU 31 JUILLET 2002**

ELECTION DU PRESIDENT

M. le PREFET – "Je vais donc commencer par constituer un Bureau provisoire qui permette de gérer les opérations électorales. Je vais donc, comme il se doit, faire appel au Doyen d'Age pour assurer la présidence provisoire, et ensuite, je vais demander à l'assesseur le plus jeune de bien vouloir nous aider.

Si mes renseignements sont bons, je vais demander à M. de BENTZMANN de bien vouloir me rejoindre à la tribune, M. CANTON étant excusé, et je vais appeler en tant qu'assesseur, M. BERLAND s'il est là.

M. le Président, il vous appartient de rappeler les conditions de ce vote et les conditions d'éligibilité."

M. de BENTZMANN – "Merci M. le Préfet.

Mesdames et Messieurs, je suis très honoré de retrouver cette place pour quelques instants. C'est avec plaisir que je vais faire appel à candidature, mais tout d'abord, je vais vous rappeler les règles d'élection.

D'après l'article 3.3 du Règlement Intérieur de l'Assemblée, les fonctions de Président peuvent être confiées à un Président en exercice ou à un ancien Président de Chambre de Commerce et d'Industrie de 1^{re} ligne. Les fonctions de Président de la Chambre Régionale alternent tous les trois ans entre un délégué de la C.C.I. de Bordeaux et un délégué d'une des autres C.C.I. de 1^{re} ligne. En cas de carence de candidat, cette règle ne s'applique pas.

La procédure prévoit que seuls participent au vote les Membres élus des C.C.I. de 1^{re} ligne, à l'exclusion donc des autres participants (Présidents honoraires, élus des C.C.I. de 2^e ligne, Directeurs Généraux).

Le vote se fait à bulletin secret. Toutefois, si les Membres sont d'accord à l'unanimité, le vote peut se faire à main levée. Le vote s'effectue au 1^{er} et 2^e tour à la majorité absolue (17 voix) et au 3^e tour à la majorité relative ou en cas de partage des voix, au bénéfice de l'âge.

Les Membres absents peuvent donner pouvoir à un Membre présent (un seul pouvoir par Membre).

La tradition est de voter plutôt à bulletin secret, je vous précise aussi qu'après l'élection du Président il conviendra de voter la constitution du Bureau.

Comme pour l'élection du Président, le vote a lieu à bulletin secret, poste par poste. Si les Membres sont d'accord, à l'unanimité, le vote peut se dérouler à main levée et dans ce cas, peut se faire pour la liste complète.

Donc il faudrait savoir si nous avons un ou des candidats ; ils n'ont qu'à se faire connaître."

M. BERCKMANS – "J'ai l'honneur de soumettre ma candidature en tant que Président de la Chambre de Bayonne Pays Basque."

M. de BENTZMANN – "Y a-t-il d'autres candidats dans la salle ? Non, nous allons donc pouvoir procéder au vote.

Est-ce que quelqu'un réclame un vote à bulletin secret ? Non.

Alors si vous le voulez bien, nous allons voter à main levée. Je mets aux voix la candidature de M. BERCKMANS, Président de la C.C.I. de Bayonne Pays Basque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention.

C'est donc un vote à l'unanimité, merci. Je suis ravi de lui céder ma place".
(applaudissements).

Bordeaux Aquitaine, le 18 octobre 2002

Certifié conforme,

Le Directeur Général
de la Chambre Régionale
de Commerce et d'Industrie Aquitaine



Gilles GUYONNET-DUPÉRAT